7ème Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon

Vendredi 04 et samedi 05 novembre 2016

Règlement Particulier (provisoire)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Visa Ligue du Sport Automobile Bourgogne - Franche Comté

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 73/802
du 25/08/2016

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : .....mardi 04 octobre 2016
Ouverture des engagements : .....mardi 04 octobre 2016
Clôture des engagements : .....lundi 24 octobre 2016
Parution du carnet d'itinéraire (road-book): ..... dimanche 30 octobre 2016 de 9h00 à 17h00
Lieu :…… Restaurant « Le Terminus » 5 place de la Gare 70310 FAUCOGNEY
Dates et heures des reconnaissances : ..... dimanche 30 octobre et vendredi 04 novembre 2016
.....de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérifications des documents et des voitures le : ..... 04 novembre 2016 à partir de 13h30 jusqu'à 20h00
..... Lieu : FAUCOGNEY, Place du Champ de Foire
Heure de mise en place du parc de départ le : .....04 novembre 2016. à 14h15
..... Lieu : FAUCOGNEY, Place du Champ de Foire
1ère réunion des Commissaires Sportifs le : .....vendredi 04 novembre à 19h00 ;
.....Lieu : PC Rallye, Mairie, Grand Rue 70310 FAUCOGNEY
Publication des équipages admis au départ le .....vendredi 04 novembre 2016 à 21h30
.....Lieu : PC Rallye, Mairie, Grand Rue 70310 FAUCOGNEY
Publication des heures et ordres de départ le : .....vendredi 04 novembre 2016 à 21h30 Parc et PC Rallye
Briefing des pilotes ..... Écrit
Départ du 1er concurrent : ..... samedi 05 novembre 2016, Faucogney, CH Sortie parc Concurrents à 08h30
Publication des résultats partiels : ……5 novembre 2016, Parc Concurrents 10 mn après la fin de chaque Section
Arrivée du 1er concurrent ..... samedi 05 novembre 2016, Faucogney, CH Entrée parc Concurrents à 18h52
Vérification finale le : ..... samedi 05 novembre 2016 à Garage PIERRAT, 70270 MELISEY
Publication des résultats du rallye : ..... samedi 05 novembre 2016, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu .....Parc concurrents et PC Rallye
Remise des prix le : ..... samedi 05 novembre 2016, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu …… ..... Place du Champ de Foire à FAUCOGNEY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ROYE AUTO SPORT organise le 7ème Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Régionale Bourgogne Franche Comté sous le numéro 73/7802 en date du 25 Août 2016.

Comité d'Organisation

Président : ..... Francis CHARTON
Membres : ..... Bénévoles licenciés à l'ASA Roye Auto Sport
Secrétariat du Rallye, Adresse : ..... 2 ter Chemin du Lac 70290 CHAMPAGNEY
Téléphone : ..... 03 84 23 15 38 ou 06 16 86 89 19
Permanence du Rallye : Mairie de FAUCOGNEY, Grand Rue, 05 novembre 2016, de 7h00 à 30 mn après la fin du Rallye.

Organisateur technique

Jean-Louis REVERCHON - 3 rue Joseph Frechin 70200 MAGNY-VERNOIS tél 06 22 96 68 71

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège ..... Georges DEFFRENNES licence N°402/1227
Commissaire ..... Claude CONDAMIN licence N°314/122813
Commissaire ..... Pascal PEUGEOT licence N°411/170569
Directeur de Course : ..... Hubert BENOIT Licence N° 411/3617
Directeur de Course Adjoint ..... Daniel BLANQUIN licence N°303/1941
Suivi PC ES 1.3.5 ..... Denis DUROC licence N°405/147050
Suivi PC ES 2.4.6 ..... Jean-Christophe OUDIN licence N°204/236865
Directeur de Course ES 1.3.5 ..... Gérard FINQUEL licence N°405/1913
Adjoint 1 ..... Régis BOITEUX licence N°411/11046
Adjoint 2 ..... Jean-Marc DELOY licence N°409/6830
Directeur de Course ES 2.4.6 ..... Thierry COURANT licence N°409/16140
Adjoint ..... Frédéric DELMOTTE licence N°411/15421
Commissaire Technique responsable ..... Laurent QUERRY licence N°412/12893
Commissaire Technique ..... André LALLEMAND licence N°411/55989
Commissaire Technique ..... Jean-Louis REVERCHON licence N°421/6835
Commissaire Technique ..... Serge BULLLIER licence N°409/19678
Commissaire Technique ..... Raphaël PELLICCIA licence N°421/214364
Voiture Tricolore ..... Michel PISSARD licence N°409/5461
Voiture Sécurité 1 ..... Francis CHARTON licence N°421/26216
Voiture Sécurité 2 ..... Jean-Louis REVERCHON licence N°421/6835
Voiture Sécurité 3 ..... Ludovic HERMELIN licence N°421/220153
Voiture Infos ..... Stéphane GRILLOT licence N°409/188726
Voiture Balai ..... Claude PETOT licence N°409/3614
Médecin Chef : ..... Docteur Éliane BRETL CHU Vesoul
Chargés des relations avec les concurrents 1: ..... Martine REVERCHON licence N°409/14505
Chargés des relations avec les concurrents 2: ..... Monique FRANCE N°409/29181
Chargés des relations avec la presse : ..... Denis LHOMME licence N° 421/199615
Chronométrage : ..... ASA Franche Comté

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques; assistance; itinéraire du rallye, comportement antisportif; etc.…Ils devront les notifier par rapport écrit, leurs constatations au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7ème Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2016 coefficient 2.
- Le Challenge Bourgogne Franche Comté 2016
- Le Challenge ASA Roye Auto Sport 2016
- Le Challenge Leclerc Drive 2016

1.3P. VERIFICATIONS

Une confirmation d'engagement pourra être envoyée aux concurrents ayant indiqué une adresse de courriel valide et lisible sur leur bulletin d'engagement.

La liste des engagés et les heures de convocations seront mises en ligne après clôture des engagements (24 octobre 2016) sur le site de l'ASA Roye Auto Sport : http://club.quomodo.com/asaras70 . L'heure de convocation est l'heure limite à respecter.
Les vérifications administratives auront lieu ..... le vendredi 04 novembre 2016 de 13h30 h à 20h00
Les vérifications techniques auront lieu ..... le vendredi 04 novembre 2016 de 14h00 h à 20h30
..... à : Place du Champ de Foire 70310 FAUCOGNEY
Les vérifications finales seront effectuées : .....Garage PIERRAT 70270 MELISEY
Taux horaire de la main d'œuvre : ……60 € TTC
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7ème Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon doit faire parvenir la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le mercredi 24 Octobre 2016 à **CHARTON Aurélien 9 rue des Champs 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.
L'ASA organisatrice « Roye Auto Sport » se réserve le droit d'annuler le Rallye si à la date de clôture des engagements (24 octobre 2016) le nombre des engagés est inférieur à 50% du nombre des engagés prévu au présent règlement particulier.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 335.00 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 670.00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 310.00 €, deux membres de l'équipage ASARAS : 285.00 €.
- Groupe de 5 engagements hors ASA RAS reçus dans la même enveloppe : 315.00 € par équipage.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

RTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. :
L'assistance autorisée sera spécifiée sur le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2015.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1P. DESCRIPTION

Le 7ème Rallye de Régional de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 112,2km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 34,2 km.
Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « La Mer » 7,4 km et ES 2.4.6 « Le Grilloux » 4,00 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conformes au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu .....le dimanche 30 octobre 2016 et le vendredi 04 novembre 2016 : .....de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Directeurs de Course et des Commissaires sont conformes au Règlement FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Des prix en espèces récompenseront les concurrents au scratch, au groupe et à la classe. Leurs montants sont définis dans le tableau ci-dessous.

1) Espèces

	1er	2ème	3ème	Conditions
Scratch	300.00	200.00	150.00	sans
----------	----------	----------	----------	----------
Groupe	50.00	-	-	1 à 10 partants
Groupe	100.00	50.00	-	11 à 20 partants
Groupe	100.00	50.00	30.00	21 et + partants
----------	----------	----------	----------	----------
Classe	140.00	-	-	1 à 6 partants
Classe	270.00	-	-	7 à 12 partants
Classe	270.00	150.00	-	13 à 18 partants
Classe	270.00	150.00	100.00	19 et + partants
----------	----------	----------	----------	----------
Féminin	100.00	-	-	sans

2) Coupes

Scratch : 1 coupe au 3 premiers et une coupe au 1er équipage féminin.
Groupes : 1 Coupe par tranche de 10 partants
Classes : 1 coupe par tranche de 6 partants

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :
Groupes N et FN confondus, groupes A et FA confondus, Groupe F2000, groupe R confondus.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

La remise des prix se déroulera sous chapiteau le samedi 05 novembre 2016 une heure après la publication des résultats officiels à FAUCOGNEY, Place du Champ de Foire, à proximité du Parc Concurrents.